



Corseul, le 1^{er} juin 2026

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la mairie :

VENDREDI 5 JUIN 2026 A 19 heures 45

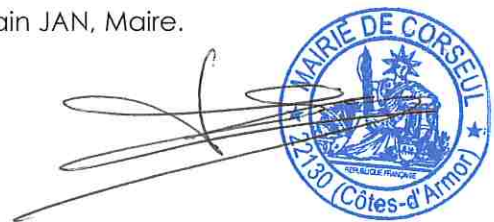
Ordre du jour :

- Elections sénatoriales : élection des délégués et délégués suppléants

- Approbation du PV de séance du 20 mai 2026
 1. Chemin du Ray : Réalisation par marché de travaux de Dinan Agglomération
 2. Espace Culturel : Subventions DRAC (Direction Régionale Affaires Culturelles)
 3. Programme Villages d'avenir : convention d'appui opérationnel – sécurisation des déplacements au sein du bourg
 4. Désignation d'un représentant SPL (Société Publique Locale) Dinan Cap Fréhel Tourisme
 5. Gratuité du restaurant scolaire et des services périscolaires du 01 au 03 juillet 2026
 6. Informations diverses

Veillez agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Alain JAN, Maire.



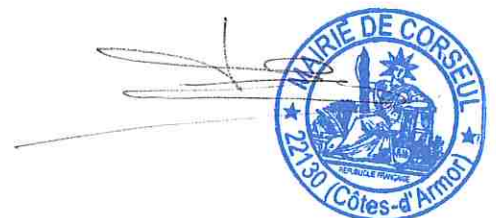


COMMUNE DE CORSEUL
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique, vendredi 5 juin 2026 à 19 heures 45 minutes dans la salle d'honneur de la mairie (1 rue du Temple de Mars), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 1^{er} juin 2026.

	Elections sénatoriales : élection des délégués et délégués suppléants	Election
	Approbation du PV de séance du 20 mai 2026	Approuvé
1.	Travaux Chemin du Ray : Réalisation dans le cadre d'un marché de travaux de Dinan Agglomération	Approuvé
2.	Espace Culturel : Subventions DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)	Approuvé
3.	Programme Villages d'avenir : convention d'appui opérationnel - sécurisation des déplacements au sein du bourg	Approuvé
4.	Désignation d'un représentant SPL (Société Publique Locale) Dinan – Cap Fréhel Tourisme	Approuvé
5.	Gratuité du restaurant scolaire et des services périscolaires du 01 au 03 juillet 2026	Approuvé

Alain JAN, Maire



COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ JUIN A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Voté à l'unanimité

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absents excusés avec pouvoir : BERNARD Philippe (pouvoir HAMONIC Anne-Gaëlle à partir de 20h20), LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLÉ Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (pouvoir PORCHER Emeric),

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0601

OBJET : CHEMIN DU RAY – REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE DINAN AGGLOMERATION

Le maire explique à l'assemblée que Dinan Agglomération, pour la rénovation de certains travaux de voirie, est maître d'ouvrage unique.

A ce titre, il informe que la réalisation des travaux du « Chemin du Ray » sera réalisée dans le cadre d'un marché de travaux de Dinan Agglomération.

Dinan Agglomération assurera l'avance de trésorerie et refacturera à la commune.

Une convention sera rédigée par Dinan Agglomération à ce titre.

Le devis de l'entreprise Colas, transmis par Dinan Agglomération, s'élève à 31 165 € HT soit 37 398 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal, d'acter la réalisation des travaux dans le cadre d'un marché de travaux de Dinan Agglomération et de valider la dépense.

Il précise que ce dossier a été précédemment présenté à la commission urbanisme, voirie, voies douces, espaces verts, environnement, mobilités.

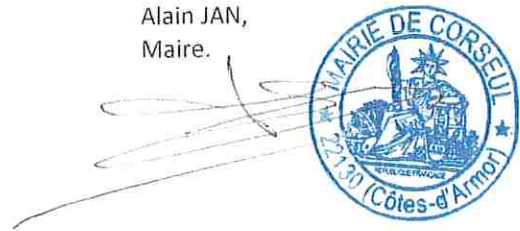
Après délibération, le conseil municipal :

- autorise les travaux du « Chemin du Ray » réalisés dans le cadre d'un marché de travaux de Dinan Agglomération

- valide le devis de l'entreprise COLAS et a pris note que Dinan Agglomération refacturera le montant des travaux à la commune.
- dit que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise le maire à signer la convention de Dinan Agglomération, à procéder à toutes mesures et signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Alain JAN,
Maire.



COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ JUIN A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Voté à l'unanimité

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absents excusés avec pouvoir : BERNARD Philippe (pouvoir HAMONIC Anne-Gaëlle à partir de 20h20), LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLÉ Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (pouvoir PORCHER Emeric),

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0602

ESPACE CULTUREL – Bibliothèque / Médiathèque

SUBVENTIONS DGD (Dotation Générale de Décentralisation) auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

EQUIPEMENT MOBILIER (fiche n°2) / OPERATIONS INFORMATIQUES ET NUMERIQUES (fiche n°3) / ACQUISITIONS DE DOCUMENTS (fiche n° 4) / EXTENSION ET EVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE-RECRUTEMENT (fiche n°7)

Dans le cadre des demandes de subventions auprès de la DRAC, il convient de délibérer sur les différentes demandes de subventions concernant le mobilier, l'informatique, les ouvrages, les horaires et le recrutement.

Monsieur le Maire présente les plans prévisionnels de financement pour chaque demande de subvention ci-dessus énoncée et demande au conseil municipal de bien vouloir valider le principe des opérations ainsi que les plans prévisionnels de financement respectifs.

1. EQUIPEMENT MOBILIER (fiche n°2)

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Etudes (fusibilité, sols, choix de site, réseau lecture publique, programmation architecturale...)				
Honoraires (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle technique, coordinateur santé/sécurité, coordinateur pilotage de chantier...)	3 600,00 €			
Travaux (estimatif APD)	- €			
Déménagement	- €			
Devis RC n° 06011638 du 20/04/2026	71 034,06 €			
	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	75 634,06 €	Fonds propres	49 162,14 €	65%
		Etat - DGD	26 471,92 €	35%
		Etat - DSIL	- €	0%
		Département	- €	0%
		Région	- €	0%
		FEDER	- €	0%
		LEADER	- €	0%
		Autre	- €	0%
		TOTAL PREVISIONNEL	75 634,06 €	100%
TOTAL GENERAL	75 634,06 €	TOTAL GENERAL	75 634,06 €	

2. OPERATIONS INFORMATIQUES ET NUMERIQUES (fiche n°3)

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Etudes et développement (AMD)	- €			
Ressources numériques documentaires	- €			
Matériel informatique + routeur	2 955,46 €			
Matériel numérique (tablettes, liseuses...)	- €			
Équipement RFID	- €			
Logiciels et développements	- €			
Main d'œuvre installation	- €			
Formation	- €			
Livraison installation (CI/WIFI)	339,33 €			
TOTAL PREVISIONNEL	3 338,79 €	Fonds propres	2 327,59 €	65%
		Etat - DGD	1 010,20 €	30%
<i>Non inclus</i>		Etat - DSIL	- €	#DIV/0!
<i>dach cartouche BROTHER</i>	59,17 €	Département	- €	#DIV/0!
<i>Augmentation licence existante</i>	28,14 €	Région	- €	#DIV/0!
<i>Abonnement orinoel ICI/WIFI</i>	154,80 €	FEDER	- €	#DIV/0!
<i>Sous total non inclus</i>	242,11 €	LEADER	- €	#DIV/0!
		Autre	- €	#DIV/0!
Total global (inclus + non inclus)	3 580,90 €	TOTAL PREVISIONNEL	3 580,90 €	100%
TOTAL GENERAL	3 580,90 €	TOTAL GENERAL	3 580,90 €	

3. ACQUISITIONS DE DOCUMENTS (fiche n° 4)

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Acquisitions de documents tout support (livres, presse, CD, DVD, livres électroniques, presse numérique)	8 154,03 €			
Ressources d'autoformation	- €			
Vidéo à la demande	- €			
Jeux pour ludothèque	- €			
Kamishibai	- €			
	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	8 154,03 €	Fonds propres	5 801,17 €	71%
		Etat - DGD	2 352,86 €	29%
		Etat - DSIL	- €	#DIV/0!
		Département	- €	#DIV/0!
		Région	- €	#DIV/0!
		FEDER	- €	#DIV/0!
		LEADER	- €	#DIV/0!
		Autre	- €	#DIV/0!
		TOTAL PREVISIONNEL	8 154,03 €	100%
TOTAL GENERAL	8 154,03 €	TOTAL GENERAL	8 154,03 €	

4. EXTENSION ET EVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE-RECRUTEMENT (fiche n°7)

Plan prévisionnel de financement :

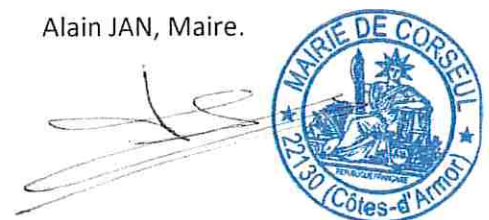
DEPENSES (€ HT)		REVENUS (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Diagnostic temporel	- €			
Frais de personnel supplémentaire et de formation	35 000,00 €			
Frais de communication	1 200,00 €			
Action d'animation	2 000,00 €			
Adaptation des locaux	€			
Frais externes supplémentaires (ménage, sécurité)	12 500,00 €			
	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	50 700,00 €			
		Fonds propres	40 560,00 €	80%
		Etat - DGD	10 140,00 €	20%
		Etat - CSII	- €	0%
		Département	- €	0%
		Région	- €	0%
		FEDER	- €	0%
		LEADER	- €	0%
		Autre	- €	0%
		TOTAL PREVISIONNEL	50 700,00 €	100%
TOTAL GENERAL	50 700,00 €	TOTAL GENERAL	50 700,00 €	

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes opérations et des plans prévisionnels présentés, dans le cadre desdites demandes de subventions :

- Valide les opérations
- Valide les plans prévisionnels de financement présentés
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise le maire à à procéder aux demandes de subventions précitées, à faire toutes démarches et signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Fait et délibéré les jour, mois an susdits.

Alain JAN, Maire.



Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 022-212200489-20260605-CM260602-DE

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ JUIN A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Voté à 15 voix POUR et 2 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absents excusés avec pouvoir : BERNARD Philippe (pouvoir HAMONIC Anne-Gaëlle à partir de 20h20), LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLÉ Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (pouvoir PORCHER Emeric),

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0603

OBJET : PROGRAMME VILLAGES D'AVENIR
CONVENTION D'APPUI OPERATIONNEL
SECURISATION DES DEPLACEMENTS AU SEIN DU BOURG

Le Maire rappelle que notre candidature au programme « Villages d'Avenir » avait été retenue et qu'il avait été acté par délibération n° CM/25-0617 du 8 octobre 2025 les thèmes suivants :

- Etude d'aménagement des espaces publics
- Potentiel de développement de l'énergie photovoltaïque

Il présente le descriptif technique et financier établi par CEREMA annexé à la présente délibération.

Il explique que la commune souhaite travailler la sécurisation des déplacements au sein du bourg qui est traversé par la RD794 afin d'encourager la pratique des mobilités douces.

La mission consiste à aboutir à des propositions d'actions pour répondre aux besoins de sécurisation des déplacements actuels et futurs des habitants du territoire.

Le coût de cette prestation s'élève à 11 250 € HT soit 13 500 € TTC.

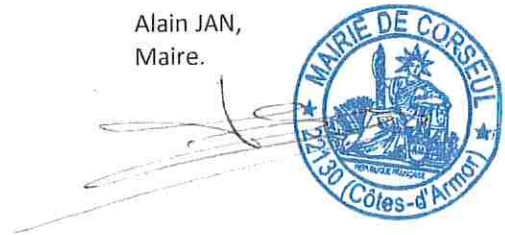
Le CEREMA et l'ANCT supporteront chacun 50 % de ce coût tel que stipulé dans la convention d'appui opérationnel jointe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après délibération, le conseil municipal :

- Après avoir pris connaissance du descriptif technique et financier et de la convention d'appui opérationnel approuve la mission présentée
- A pris acte que le coût de cette mission était pris en charge par CEREMA et ANCT à hauteur de 50% chacun
- Autorise le maire à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier
- Autorise le maire à faire toute démarche nécessaire concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Alain JAN,
Maire.



COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ JUIN A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Voté à l'unanimité

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, RICHTER Stéphane, CHOTARD-JUBIN Christelle, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, GUINARD DOUARD Edith, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absents excusés avec pouvoir : BERNARD Philippe (pouvoir HAMONIC Anne-Gaëlle à partir de 20h20), LE LABOURIER Yolande (pouvoir LUCAS Eliane), ROUILLÉ Joëlle (pouvoir JAN Alain), GUGUEN Jacques (pouvoir PORCHER Emeric),

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0605

GRATUITÉ RESTAURANT SCOLAIRE ET SERVICES PERISCOLAIRES DU 1^{er} AU 3 JUILLET 2026 INCLUS

Le maire expose à l'assemblée que compte tenu du contexte économique et de l'impact de celui-ci sur les familles, il propose aux membres du Conseil Municipal :

- De ne pas facturer aux familles les repas pris entre le 1^{er} et le 03 juillet 2026 inclus
- D'adopter cette mesure uniquement pour les familles qui ont souscrit un abonnement au restaurant scolaire
- Cette non-facturation exceptionnelle ne pourra s'appliquer ni aux repas occasionnels, ni aux enfants non-inscrits à l'année, ni aux familles qui n'auront pas prévenu de l'absence de leur(s) enfant(s) avant 9h le jour de l'absence.
- De ne pas facturer aux familles les frais de garderie sur cette même période.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'adopter aux conditions ci-dessus énoncées, la gratuité du restaurant scolaire et des services périscolaires du 1^{er} au 03 juillet 2026 inclus.

Fait et délibéré les jour, mois an susdits.

Alain JAN, Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Côté de la Motte CS 1116, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.